



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2016

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2016-073 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. SERVOTTE, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentée : J. FORTE.

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : PATRIMOINE-FONCIER / VENTES : Vente de lots de copropriété dans l'immeuble 11 bis rue Bourg de Péage et d'un local de stockage rue Georges Frier, à Monsieur Joachim PINTO BRITO au prix de 125 000 euros

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : la Commune de Voiron est propriétaire depuis 1980 de plusieurs lots de copropriété (lots 1, 4, 7, 11, 15, 16, 20 et 22) à valoir dans l'immeuble situé 11 bis rue Bourg de Péage à Voiron (parcelle AW 007). Il s'agit d'un commerce en rez-de-chaussée d'environ 33 m², de deux logements en étage d'environ 33 m² et 36 m², de trois caves et deux galetas. Actuellement, le commerce ainsi qu'un logement, une cave et un galetas, font l'objet d'un bail commercial accordé au café Carpediem. Le deuxième logement est vacant.

A proximité immédiate de la copropriété se trouve un petit local de stockage (parcelle AW 166) à l'adresse du 08 rue Georges Frier. Ce bien, propriété de la Commune de Voiron depuis 1988, est également loué par bail commercial au café Carpediem. Il mesure 42 m² au sol, et 30 m² de surface utile.

Ces biens immobiliers ne répondent plus aujourd'hui à un besoin lié à un aménagement urbain et n'ont plus dès lors de justification à rester dans le patrimoine de la Ville de Voiron.

Une offre de vente a été faite au locataire commercial au titre de son droit de priorité, par courriers du 22 janvier 2016 et du 25 avril 2016, à laquelle il n'a pas donné suite.

... / ...

Dans ces conditions, la municipalité a décidé de mettre en vente ces biens.

Ainsi, un accord a été trouvé avec Monsieur Joachim PINTO BRITO, ou toute société pouvant se substituer à lui, qui accepte d'en faire l'acquisition, en l'état, au prix total de 125 000 euros.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du lundi 6 juin 2016,

Vu les avis de France Domaine en date du 15 décembre 2015,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à Monsieur Joachim PINTO BRITO, ou toute société pouvant se substituer à lui,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture, sa
publication
ou notification le



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT